

## QUELQUES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU D'ASC POUR PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LOCALE AU QUÉBEC

Le réseau ASC d'Équiterre vous propose ici certaines mesures pour la promotion de l'agriculture biologique et locale au Québec. Les deux thèmes principaux sont l'augmentation de la production et du support à la ferme et la souveraineté alimentaire.

### THÈME 1. L'augmentation de production et du support à la ferme biologique

- \* Un bonus de 5000\$ à l'établissement pour les fermes biologiques doit être établi par la Financière Agricole du Québec

- \* Des modifications doivent être apportées par La financière Agricole du Québec au programme d'assistance financière aux fermes pour aléas météorologiques. Les primes doivent être adaptées aux prix du marché biologique et le programme devrait être adapté aux besoins des petites productions diversifiées.

- \* Des modifications doivent être portées à la CPTAQ pour permettre le morcellement des terres à l'intérieur de la zone verte et donc, pour permettre la production agricole sur de petites superficies (50 hectares et moins) et l'accès financier à la relève

- \* Afin de diminuer les coûts de production agricole et de stimuler la création d'emploi en milieu rural, une subvention salariale spéciale doit être établie pour l'embauche de main d'oeuvre par le MAPAQ conjointement avec Emploi Québec

- \* Afin de stimuler le maraîchage biologique au Québec, il doit y avoir la mise sur pied d'options alternatives de mise en marché par le gouvernement du Québec (autres que les grands distributeurs). Il est aussi important de développer des marchés de proximité qui peuvent mieux subvenir aux besoins des producteurs et des consommateurs locaux.

- \* Des clubs techniques spécialisés pour les productions biologiques devraient être mis sur pied et financés par les programmes déjà existants pour chaque région du Québec. Le Club Bio Action, qui couvre le territoire de la Rive Nord de Montréal et de la Montérégie, est le seul exemple de ce type de groupe-conseil au Québec.

- \* Une Direction de l'Agriculture Biologique doit être créée au sein du MAPAQ afin d'assurer la permanence et le développement de programmes de soutien de la production biologique et sa mise en marché au niveau de la province. Cette direction devrait promouvoir l'innovation dans l'industrie, être financée à long terme et détenir une équipe d'expert dans le domaine.

- \* Les répondants pour l'agriculture biologique devraient consacrer 100% (maintenant environ 20%) de leur tâche au développement du secteur biologique et avoir un mandat spécifique pour chaque région du Québec.

- \* Le rôle des agriculteurs à temps partiel au Québec doit être valorisé. Dans ce sens, certains privilèges (CPTAQ) accordés seulement aux producteurs à temps plein doivent être offerts agriculteurs à

temps partiel, tels le droit d'acheter une partie d'une autre ferme et le droit de construire sa maison sur sa propriété. Ces mesures qui à la base ont été établies pour protéger l'agriculture au Québec sont maintenant une cause importante de son déclin. L'emploi hors ferme constitue une source importante de revenu dans pour la relève durant les premières années de production.

\* Une surtaxe de 10% sur l'usage des pesticides doit être établie par le Gouvernement du Québec afin de financer le secteur du biologique et notamment la nouvelle Direction de l'Agriculture Biologique.

\* Un programme doit être établi par le MAPAQ pour rembourser les coûts reliés à la certification biologique

\* La culture d'OGM doit être bannie au Québec et tous produits importés contenant des OGM doivent être identifiés clairement par un sceau obligatoire imposé par le Gouvernement du Québec. Les OGM contaminent les cultures biologiques par le transfert du pollen et auront donc des effets néfastes sur le secteur à long terme.

## THÈME 2 : La Souveraineté Alimentaire

75% et plus(maintenant 47% et à la baisse depuis plusieurs années) des aliments d'ici devrait être consommé ici. Le Gouvernement du Québec doit se donner des objectifs plus audacieux et prendre des mesures pour assurer la souveraineté alimentaire de la province telles que :

\* Un % minimum d'approvisionnement de produits locaux et biologiques devrait être établi pour les grandes chaînes alimentaires, les établissements publics et parapublics par le Gouvernement du Québec.

\* Une campagne de sensibilisation aux enjeux de soutien au milieu agricole québécois devrait être développée.

\* Certains projets récurrents qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés dans le Programme de Soutien au Développement de l'Agriculture Biologique du MAPAQ. En particulier, le réseau ASC d'Équiterre devrait bénéficier d'un financement de 50 000\$ par année.

\* Un crédit d'impôt pour les citoyens qui soutiennent une ferme bio-locale à travers la forme ASC devrait être établi par le Gouvernement du Québec. L'ASC est un moyen très prometteur d'assurer la viabilité financière d'une ferme et l'accès à la relève agricole et donc la durabilité du secteur.

\* La mise en marché locale des aliments biologiques locaux pour le Québec doit être soutenue par le MAPAQ à travers la création d'un nouveau programme doté d'un budget d'un million de dollars par année et :

\* À travers des subventions pour la création de COOP, des agences privées de

vente, des OSBL et des réseaux de distribution alternatifs

\* À travers des subventions initiales pour des projets de mise en marché

directe des produits agricoles tels les kiosques à la ferme et les marchés

publics. Des objectifs précis doivent aussi être établis tels un  
nombre  
minimal de marchés publics par dizaines de milliers d'habitants

Merci

--

Les Jardins DiversiBio  
Mathieu Nadeau